

Fribourg, le 17 juin 2022

Avant-projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Madame, Monsieur,

Le PLR remercie le Conseil d'Etat de de l'avoir consulté dans le cadre de l'avant-projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs. Nous n'avons en l'état pas de remarque particulière à faire sur les dispositions qui font l'objet de la consultation, hormis celle qui concerne l'introduction d'une déduction sociale pour les parents divorcés d'enfants majeurs.

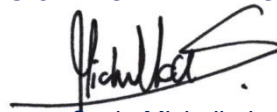
Nous estimons que cette proposition est intéressante mais proposons qu'en cas de pension alimentaire versée par un parent à un enfant majeur, la totalité du montant devrait être déductible chez le parent qui paie la pension et ce montant devrait cependant être imposé chez l'enfant majeur qui en bénéficie. Parallèlement, la déduction sociale demeurerait chez l'autre parent qui héberge l'enfant majeur.

Nous vous remercions de nous avoir consulté et vous adressons, Monsieur le Conseiller d'Etat, Madame, Monsieur, nos plus respectueuses salutations.

AU NOM DU PLR.LES LIBÉRAUX-RADICAUX DU CANTON DE FRIBOURG



Alexandre Vonlanthen
Président



Savio Michellod
Secrétaire général

Contacts :

- Nadine Gobet, députée, 079 418 46 27
- Claude Brodard, député, 079 420 16 72

Par courriel : SCCDIR@fr.ch